

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} MARS 2018

Compte-rendu affiché le : 2 mars 2018

Date de transmission en Sous-Préfecture : 7 mars 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 février 2018

N° 18-02-02

OBJET :
La Poste – Dénomination de voies

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Odile CLAVIERES à Gérard RIBOT – Dominique PAULMIER à Jean Yves CHARBONNIER – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Marie-Ange LAURENT à Sylvie ROBERT – Valérie BLANCHARD à Lionel CANNOO – Francis LEMERCIER à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180301-18-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2018
Affichage : 02/03/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

LA POSTE – DENOMINATION DE VOIES

Monsieur Gérard RIBOT, adjoint au maire, rappelle la délibération prise le 11 février 2016 approuvant la convention qui lie la commune à La Poste pour l'assistance à la dénomination et à la numérotation des voies de la commune ainsi que la délibération prise le 15 décembre 2016 pour la dénomination de voies.

Après avoir fait le point avec la Poste le 1^{er} février 2018, il s'avère que certaines voies n'ont pas de dénomination.

Monsieur RIBOT propose au conseil municipal les noms de voies ci-dessous :

- Route de Côte Patay,
- Impasse de Côte Patay,
- Chemin du Brochet,
- Chemin de la Colombinière,
- Impasse de la Patillonnière,
- Chemin du Charmey.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** la proposition de dénomination de voies telle que présentée,
- **S'ENGAGE** à installer les plaques indicatrices des voies,
- **CHARGE** la Poste de procéder à la numérotation de ces voies.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 6 mars 2018.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180301-18-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2018
Affichage : 02/03/2018